blaugelb Reiniger PVC-S20 UVA

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

blaugelb Reiniger PVC-S20 UVA

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Meesenburg Großhandel KG
Westerallee 162
24941 Flensburg
Germany
Téléphone: +49 (0)461 5808-2000
Telefax: +49 (0)461 5808-1101
E-mail: stuttgart@meesenburg.de
Site web: www.meesenburg.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence München (Deutsch + English), 24h: +49 (0) 89-19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables *(Flam. Liq. 2)*	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.	
Danger par aspiration *(Asp. Tox. 1)*	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire *(Eye Irrit. 2)*	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité aiguë (par inhalation) *(Acute Tox. 4)*	H332: Nocif par inhalation.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique *(STOT SE 3)*	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Danger pour l'environnement aquatique *(Aquatic Chronic 2)*	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:

GHS02
Flamme

GHS07
Point d'exclamation.

GHS08
Danger pour la santé

GHS09
Environnement

Mention d'avertissement: Danger

blaugelb Reiniger PVC-S20 UVA

consignes en cas de risques physiques	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.

Consignes en cas de risques pour la santé	
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Consignes en cas de risques pour l'environnement	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)	
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence Prévention	
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseils de prudence Réaction	
P301 + P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise.
P302 + P352.1	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles:

Les vapeurs risquent de parcourir des distances considérables avant d'atteindre une source d'allumage, de s'allumer, de provoquer le retour des flammes ou une explosion.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
N°CE: 921-024-6 **Numéro d'enregistrement REACH:** 01-2119475514-35	**Kohlenwasserstoffe C6-C7, n-Alkane, Isoalkane, Cyclene, <5% n-Hexan** STOT SE 3, Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2 **Danger** H225-H304-H315-H336-H411	50 – 100 Pds %
n°CAS: 107-83-5 **N°CE:** 203-523-4 **Numéro d´identification UE:** 601-007-00-7	**2-methylpentane** STOT SE 3, Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2 **Danger** H225-H304-H315-H336-H411	2,5 – 5 Pds %
n°CAS: 67-63-0 **N°CE:** 200-661-7 **Numéro d´identification UE:** 603-117-00-0	**propan-2-ol** STOT SE 3, Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2 **Danger** H225-H319-H336	> 2 Pds %
n°CAS: 61791-31-9 **N°CE:** 263-163-9	**Amides, coco, N,N-bis(hydroxyethyl)** Skin Corr. 1B, Acute Tox. 4, Aquatic Acute 1 **Danger** H302-H314-H400	> 1 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

blaugelb Reiniger PVC-S20 UVA

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:
Changer les vêtements souillés ou mouillés. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation:
Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec la peau:
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Après contact avec les yeux:
Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

Protection individuelle du premier sauveteur:
Utilser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, État semi-conscient, Vertiges

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Le cas échéant, respiration artificielle par oxygène. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:
Extincteur à sec mousse résistante à l'alcool Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés:
Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Combustible

Produits de combustion dangereux:
En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:
Veiller au retour de flamme. Evacuer les personnes en lieu sûr.

Equipement de protection:
Schutzhandschuhe/Schutzkleidung/Augenschutz/Gesichtsschutz tragen.

Procédures d'urgence:
Eloigner toute source d'ignition. Evacuer les personnes en lieu sûr. Assurer une aération suffisante.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:
Protection individuelle: voir paragraphe 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Autres informations:
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Protection individuelle: voir paragraphe 8 Evacuation: voir paragraphe 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:
Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).

Mesures de protection incendie:
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:
Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

matériaux d'emballage:
Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
TRGS 900 (DE)	propan-2-ol n°CAS: 67-63-0	① 200 ppm (500 mg/m³) ② 400 ppm (1 000 mg/m³)

blaugelb Reiniger PVC-S20 UVA

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	Valeur seuil	① paramètre ② Matière d'analyse ③ Date de la prise d'échantillon ④ Remarque
TRGS 903 (DE)	propan-2-ol n°CAS: 67-63-0	25 mg/L	① Aceton ② Blut ③ Expositionsende bzw. Schichtende
TRGS 903 (DE)	propan-2-ol n°CAS: 67-63-0	25 mg/L	① Aceton ② Urin ③ Expositionsende bzw. Schichtende

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC
Aucune donnée disponible

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:
Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau:
Porter les gants de protection homologués DIN EN 374

Protection respiratoire:
Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: AX

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Aucune donnée disponible

8.3. Indications diverses
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect
État: liquide
Couleur: transparent
Odeur: Essence

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	*non applicable*			
Point de fusion	*non déterminé*			
Point de congélation	*non déterminé*			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	76 °C			
Température de décomposition (°C):	*non déterminé*			
Point éclair	-1 °C			
Vitesse d'évaporation	*non déterminé*			
Température d'ignition en °C	245 °C			

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	0,7 – 15 Vol-%			
Pression de la vapeur	100 hPa	20 °C		
Densité de la vapeur	*non déterminé*			
Densité	0,805 g/cm³	20 °C		
Densité apparente	*non déterminé*			
Solubilité dans l'eau (g/L)	*non déterminé*			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	*non déterminé*			
Viscosité, dynamique	0,432 mPa*s	20 °C		
Viscosité, cinématique	*Aucune donnée disponible*	40 °C		

9.2. Autres informations
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Peut devenir facilement inflammable en cours d'utilisation. Combustible

10.2. Stabilité chimique
Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

10.4. Conditions à éviter
Aucune donnée disponible

10.5. Matières incompatibles
Agent oxydant

10.6. Produits de décomposition dangereux
En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
	Kohlenwasserstoffe C6-C7, n-Alkane, Isoalkane, Cyclene, <5% n-Hexan	**DL50 par voie orale:** 5 000 mg/kg (Rat) (OECD-Prüfrichtlinie 401) **DL50 dermique:** 2 000 mg/kg (Rat) (OECD- Prüf richtlinie 402) **CL50 par inhalation:** 20 mg/l 4 h (Rat) (OECD-Prüfrichtlinie 403)
67-63-0	propan-2-ol	**DL50 par voie orale:** 5 050 mg/kg (Rat) Gigien a i Sanitariya. For English translation, see HYSAAV. Vol. 43(1), Pg. 8, 1978. **DL50 dermique:** 12 800 mg/kg (Lapin) Raw Material Data Handbook, Vol.1: Organic Solvents, 1974. Vol. 1, Pg. 100, 1974.
107-83-5	2-methylpentane	**DL50 par voie orale:** >5 000 mg/kg (Rat) OEC D-401 **CL50 par inhalation:** >20 ppmV 2 d (Rat) OEC D-403 **DL50 dermique:** >3 000 mg/kg (Rat) OECD-402

blaugelb Reiniger PVC-S20 UVA

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
61791-31-9	Amides, coco, N,N-bis(hydroxyethyl)	**DL50 par voie orale:** <2 000 mg/kg (Rat) CESIO

Corrosion cutanée/irritation cutanée:
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Endommagement/irritation des yeux:
Provoque une sévère irritation des yeux.

Cancerogénité:
Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:
Peut irriter les voies respiratoires.

Danger par aspiration:
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
	Kohlenwasserstoffe C6-C7, n-Alkane, Isoalkane, Cyclene, <5% n-Hexan	**CL50:** 11,4 mg/l 4 d (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) (OECD- Prüfrichtlinie 203) **EC_{50}:** 30 mg/l 3 d (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD- Prüfrichtlinie 201) **EC_{50}:** 3 mg/l 2 d (Daphnia magna (puce d'eau géante)) (OECD- Prüfrichtlinie 202) **NOEC:** 0,17 mg/l 21 d (Daphnia magna (puce d'eau géante)) **LOEC:** 0,32 mg/l 21 d (Daphnia magna (puce d'eau géante))
67-63-0	propan-2-ol	**CL50:** 9 640 mg/l 2 d Brooke, L.T., D.J. Call, D.L. Geiger, and C.E. Northcott 1984. Acute Toxicities of Organic Chemicals to Fathead Minnows (Pimephales promelas), Vol. 1. Center for Lake Superior Environmental Stud., Univ.of Wisconsin-Superior, Superior, WI :414 **CL50:** 1 400 mg/l 2 d Blackman, R.A.A. 1974. Toxicity of Oil-Sinking Agents. Mar.Pollut.Bull. 5:116-118
107-83-5	2-methylpentane	**CL50:** >1 mg/l 2 d **CL50:** 3,5 mg/l 2 d **ErC_{50}:** 55 mg/l 3 d
61791-31-9	Amides, coco, N,N-bis(hydroxyethyl)	**CL50:** 1 mg/l 2 d **EC_{50}:** 4 mg/l 2 d

Toxicité aquatique:
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

n°CAS	Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
61791-31-9	Amides, coco, N,N-bis(hydroxyethyl)	Non	

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol
Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
	Kohlenwasserstoffe C6-C7, n-Alkane, Isoalkane, Cyclene, <5% n-Hexan	—
67-63-0	propan-2-ol	—
107-83-5	2-methylpentane	—
61791-31-9	Amides, coco, N,N-bis(hydroxyethyl)	—

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6. Autres effets nocifs
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage
Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

07 03 04 *	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

*: Soumis à une documentation.

Remarque:
Déchets nécessitant une attention particulière.

Code des déchets conditionnement:

15 01 01	Emballages en papier/carton
15 01 04	Emballages métalliques

Solutions pour traitement des déchets
Élimination appropriée / Produit:
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:
Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

13.2. Informations complémentaires
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)	
14.1. N° UN			
1993	1993	1993	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Matières liquides inflammables, n.s.a	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
3	3	3	

blaugelb Reiniger PVC-S20 UVA

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)	
14.4. Groupe d'emballage			
II	II	II	
14.5. Dangers pour l'environnement			
	Non		
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Dispositions particulières: Sondervorschrift 640D **Quantité limitée (LQ):** LQ 4 **Danger n° (code Kemler):** 33 **Code de classification:** F1 **code de restriction en tunnel:** D/E **Remarque:**	**Dispositions particulières:** **Quantité limitée (LQ):** LQ 4 **Numéro EmS:** F-E; S-D **Remarque:**	**Dispositions particulières:** **Quantité limitée (LQ):** LQ 4 **Remarque:**	

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autres réglementations (UE):

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: 98,1%

15.1.2. Directives nationales

[DE] Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

WGK:

2 - deutlich wassergefährdend

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables *(Flam. Liq. 2)*	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.	
Danger par aspiration *(Asp. Tox. 1)*	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire *(Eye Irrit. 2)*	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	
Toxicité aiguë (par inhalation) *(Acute Tox. 4)*	H332: Nocif par inhalation.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique *(STOT SE 3)*	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Danger pour l'environnement aquatique *(Aquatic Chronic 2)*	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.